

Séance du **10 octobre 2019**

Présidence : **M. Christophe Ming**, président

Reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades (2019/P20)

Rapport lu par M. Nicolas Bonjour

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 20/2019, du 4 juin 2019, relatif à la « Reconnaissance de l'intérêt public régional et adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de reconnaître l'intérêt public régional du remplacement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades ;
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le préavis municipal.

Ainsi délibéré en séance du **10 octobre 2019**.

Adopté à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et deux abstentions).

Pour extrait conforme le 11 octobre 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

le Président



Christophe Ming



la Secrétaire



Carole Dind